

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

3003 Berne, le 2 juin 1971

o.715.21. - BR/PF/mey

Aux Ambassades de Suisse
dans les pays membres de l'ECOSOC

- | | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| - Abidjan (pour le Niger) | - Londres |
| - Accra | - Mexico (pour Haïti et la Jamaïque) |
| - Athènes | - Montevideo |
| - Belgrade | - Moscou |
| - Beyrouth | - Nairobi |
| - Budapest | - Oslo |
| - Khartoum | - Paris |
| - Colombo | - Rio de Janeiro |
| - Djakarta | - Rome |
| - Islamabad | - Tananarive |
| - Kinshasa | - Tunis |
| - Kuala Lumpur | - Washington |
| - Lima | - Wellington |

Candidature suisse
à la C E E / O N U

Monsieur l'Ambassadeur,
 Monsieur le Chargé d'affaires,

Dans les conclusions de son rapport sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies, du 16 juin 1969, le Conseil fédéral a envisagé, entre autres mesures propres à nous rapprocher encore de l'ONU, la possibilité d'adhérer à la Commission économique pour l'Europe.

Comme vous le savez, la Suisse jouit à la CEE du statut consultatif. Ce statut, qui se distingue de celui d'un simple observateur, nous permet de prendre part, sans droit de vote aux sessions de la Commission mais avec droit de vote aux sessions de tous les organes subsidiaires. Il nous a, jusqu'à présent, donné satisfaction.



Le paragraphe 7 de la résolution 36 (IV) de l'ECOSOC du 28 mars 1947, qui a créé la Commission, prévoit que les membres de la CEE sont les membres européens de l'ONU et les Etats-Unis, la Commission pouvant admettre, à titre consultatif, des nations européennes non membres des Nations Unies. En 1955, par sa résolution 594 (XX), l'ECOSOC a toutefois décidé de modifier ce mandat pour permettre l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne. Cette décision se fonde sur la constatation que la RFA fait partie des diverses institutions spécialisées des Nations Unies et que sa présence à la Commission contribuera utilement à l'unité d'action de celle-ci.

Nous nous étions demandés, à l'époque, si la Suisse ne pourrait pas se réclamer de ce précédent et solliciter son admission. Le maintien du statu quo nous avait paru cependant préférable. La CEE ne s'était en effet pas encore dégagée des confrontations de la guerre froide et nous avons estimé peu opportun de nous exposer à des débats de caractère politique. La question fut par la suite laissée en suspens, en raison sans doute aussi du peu d'importance que nous paraissaient présenter les travaux de la Commission, plus ou moins tombée en veilleuse.

Les études faites dans le cadre du rapport de 1969 nous ont cependant convaincus qu'une participation comme membre de plein droit ne comporterait plus d'inconvénients politiques. La procédure du "consensus" en lieu et place de vote y est en effet devenue, depuis des années, une pratique constante, en sorte que nous ne risquons plus de devoir prendre parti pour l'un ou l'autre des blocs. Il est vrai que pour mieux parvenir à un consensus, les projets de résolution présentés par un groupe économique sont, presque sans exception, parrainés par un ou plusieurs pays de l'autre groupe, ou, à défaut, par des neutres. Nous ne pensons pas toutefois que le fait d'accepter ou de refuser de nous porter co-auteurs puisse

nous placer dans une situation embarrassante.

Par ailleurs, le projet de Conférence européenne de sécurité donne à penser que la Commission pourrait connaître, ces prochaines années, un regain d'activité. On peut en effet supposer que c'est à elle que la Conférence confiera le soin de réaliser la coopération économique envisagée, s'agissant de la seule organisation existante dans laquelle l'Europe de l'Est et de l'Ouest soit représentée sur un pied d'égalité. C'est d'ailleurs le cas déjà de certains problèmes techniques qui, comme celui de l'environnement, doivent pour qu'une solution satisfaisante soit trouvée, être abordés à l'échelle du continent.

Pour toutes ces raisons, nous avons estimé opportun de donner suite à la déclaration d'intention du Conseil fédéral et d'examiner plus à fond la possibilité de devenir membre de plein droit de la Commission. D'entente avec la Division du commerce nous avons décidé de procéder, au préalable, à divers sondages. Dans une première étape, M. l'Ambassadeur Probst a approché M. Stanovnik, secrétaire exécutif de la CEE, et M. l'Ambassadeur Turrettini MM. de Seynes et Stavropoulos, sous-secrétaires généraux des Nations Unies à New York. Ces sondages, dont le but était de s'assurer que notre démarche ne rencontrerait pas d'obstacle important au niveau des secrétariats et de mesurer ses chances de succès, ont trouvé un écho très positif. Ils nous ont aussi confirmé que la meilleure procédure serait de s'inspirer du précédent créé par la République fédérale, c'est-à-dire l'adoption par l'ECOSOC d'une résolution similaire à celle du 15 décembre 1955.

Des sondages entrepris, dans une seconde étape, par nos ambassades auprès des membres permanents du Conseil de sécurité (USA, France, Grande Bretagne, URSS) et de la République fédérale d'Allemagne nous ont par ailleurs permis

- 4 -

République fédérale d'Allemagne nous ont par ailleurs permis de constater que notre demande serait bien accueillie. Du côté occidental en particulier, on ne craint pas qu'elle relance indirectement une candidature de la DDR qui cherche en vain, depuis deux ans, à obtenir un statut officiel à la CEE.

Dans ces conditions, le Conseil fédéral a autorisé, le 26 mai dernier, le Département politique à entreprendre les démarches propres à permettre l'adhésion de notre pays à la Commission. Nous avons, en conséquence, chargé notre observateur à New York de porter cette décision à la connaissance des missions permanentes des pays membres de l'ECOSOC et d'amener certaines d'entre elles à présenter, au cours de la session du Conseil au mois de juillet, un projet de résolution amendant le mandat de la Commission, de façon à rendre possible notre candidature.

./.

Nous vous prions d'informer de ce qui précède le ministère des affaires étrangères, en vous inspirant du projet de note ci-joint et en exprimant le vœu que notre démarche reçoive de sa part un accueil favorable. Vous pourrez mentionner dans vos commentaires que les délégations à Genève des pays membres de la CEE ont été également informées et donner à entendre que divers sondages nous permettent de penser que notre candidature sera favorablement accueillie.

Nous vous saurions gré de nous informer immédiatement, éventuellement par voie rapide, des réactions de vos

- 5 -

interlocuteurs afin que nous puissions mettre sans délai notre observateur à New York au courant.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Chargé d'affaires, l'assurance de notre considération distinguée,

Division
des organisations internationales


(René Keller)

Annexe :

un projet de note

Copie à :

- l'Observateur suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York
- la mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève
- la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique
- au Service politique Est